

Télétravail et chèque bureau universel Pas de chèque en blanc au patronat !

La crise sanitaire a généralisé la pratique du télétravail dans certains secteurs et certaines entreprises.

Dans une tribune parue le 19 Juin 2021 dans le Journal du Dimanche, une clique hétéroclite composée de 33 personnalités politiques et de patron.nes demandent l'institution de chèques bureau universels, **financés par l'État**, les **collectivités locales** et potentiellement les **Comités Sociaux et Économiques** avec un reste à charge éventuel pour **les salarié-es** (1).

Cette réponse à la problématique du télétravail est une injure lancée à la face des employé-es.

L'argent public, c'est celui des citoyen.nes. Nous n'avons pas à financer par l'impôt les outils de production d'entreprises privées.

L'argent des CSE, c'est celui des employé-es. Il est avant tout destiné à la défense de nos droits et au bénéfice des activités sociales et culturelles.

L'argent des salarié-es leur appartient. La prise pour modèle des titres restaurant par les signataires de la tribune laisse à penser que les salarié-es participeraient par une retenue sur leur salaire au financement des chèques bureau universels.

Télétravail ou pas, nous n'avons pas à financer les outils de production.

C'est aux entreprises et aux entreprises seules de le faire.

Les personnalités avancent l'argument que les entreprises "*ne peuvent supporter seules le coût de leur propre bureau*". Dans quel monde vivent ces gens ? Un rapport de l'INSEE(2) a montré que les entreprises du numérique, soit le secteur le plus concerné par le télétravail, ont vu leur chiffre d'affaire progresser de 3.3 % sur l'année 2020 ; le rebond de la transformation digitale est déjà à l'oeuvre, laissant espérer des croissances conséquentes de l'aveu même de leurs dirigeants.

La situation leur ayant fait **dégager des bénéfices**, elles sont nombreuses à vouloir **imposer** largement **le télétravail**, contrairement au volontariat édicté par le code du travail, en réduisant leurs frais immobiliers par la réduction des espaces de travail.

Les entreprises sont bien les mieux placées pour prendre en charge les frais du télétravail.

Le coût du télétravail doit être assumé par les entreprises et les entreprises seulement. La jurisprudence est d'ailleurs constante sur ce sujet : les frais professionnels c'est à dire ceux *exposés pour les besoins de son activité professionnelle et dans l'intérêt de son employeur, doivent être remboursés par l'entreprise*. N'oublions pas que le télétravail leur a permis de réaliser **des économies** substantielles qu'elles n'ont **partagées avec personne**.

Vous trouviez anormal de payer plus cher en chauffage, eau, électricité en télétravail, avec des indemnités en deçà de vos dépenses supplémentaires ? **Désormais avec une telle mesure, vous paieriez aussi les mètres carrés, les espaces de coworking, le matériel** : c'est ce qu'espère le patronat en prévoyant d'imposer le télétravail, avec le soutien de politiques et de certains syndicalistes de connivence !

**Nous refusons de payer
pour nos outils de travail !**

(1) <https://www.lejdd.fr/Economie/pour-ameliorer-le-teletravail-33-personnalites-plaident-pour-un-cheque-bureau-universel-4052945>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5346740>